

note d'

information

06.20
JUN

www.education.gouv.fr/stateval

En 2005, 15 839 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles publiques dans les académies métropolitaines et d'outre-mer. 63 189 candidats se sont présentés et 30 093 ont été déclarés admissibles. Le nombre total d'admis s'élève à 15 630, soit 512 de moins qu'en 2004. Huit admis sur dix sont recrutés par la voie des concours externes. Parmi ceux-ci, un sur deux a bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres. 83,6 % des admis sont des femmes. Le taux de réussite aux concours externes s'est amélioré passant de 19,7 % en 2004 à 21,7 % en 2005, mais ces taux sont très variables selon les académies. Si l'on ajoute les candidats admis sur liste complémentaire et finalement recrutés, ce taux passe à 24,8 %.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2005

La part la plus importante des admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) est issue des concours externes (12 435 soit 79,6 % des admis). Les premiers concours internes (permettant à des instituteurs titulaires d'accéder aux corps des professeurs des écoles) totalisent 2 934 reçus, soit 18,8 % des admis. Pour les seconds concours internes (ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique), 261 candidats ont été admis, soit 1,7 % des reçus.

À la session 2005, 12 435 candidats ont été admis aux concours externes

12 500 postes ont été ouverts aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, dont 11 688 pour les concours externes traditionnels, 668 pour le troisième concours et 144 pour le concours spécial langues régionales (*encadré p. 2*). Par rapport à la session 2004, le nombre de postes ouverts au titre des concours externes diminue de 440, soit une baisse de 3,4 % (*tableau 1*).

Sur les 12 500 postes proposés aux concours externes, 12 435 candidats ont été admis. Le taux de rendement admis/postes est donc de 99,5 % alors qu'il était de 99,9 % à la session 2004.

Par rapport à la session 2004, le nombre de candidats présents aux concours externes (57 324) a fortement diminué (- 12,6 %). La proportion de candidats ayant réussi (admis par rapport aux présents) s'établit à 21,7 %, en augmentation de deux points par rapport à la session 2004, ceci s'expliquant par une baisse plus importante du nombre de candidats présents que de postes offerts. Le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires (3 890) a baissé de 17,4 % par rapport à la session 2004 (4 709 en 2004 et 6 179 en 2003). Sur les 3 890 inscrits sur une liste complémentaire, 1 779 ont finalement été recrutés et affectés sur le terrain (dont 15 pour le troisième concours et 4 pour le concours externe spécial langues régionales). Le total des personnes effectivement recrutées par concours externes s'établit donc à 14 214, dont 13 % venant de listes complémentaires. Cette proportion est en légère baisse par rapport à la session précédente (15 % des personnes recrutées en 2004 provenaient de listes complémentaires). Sur un effectif de 12 435 candidats admis aux concours externes, 53 sont des ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne (dont 16 Allemands et 14 Belges), soit 0,1 point de plus qu'en 2004. Par ailleurs, parmi les candidats admis aux concours externes, 25 sont concernés par un handicap, soit 0,2 % des admis.

Tableau 1 – Concours de recrutement des professeurs des écoles**Session 2005**

France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2005	Inscriptions (*)	Présentés (*)	Admissibles	Admis	Inscrits sur liste complémentaire	Taux de réussite (admis/présentés)	Rappel 2004		
								Postes 2004	Admis	Taux de réussite (admis/présentés)
Concours externes	11 688	92 652	55 541	25 092	11 824	3 863	21,3	12 015	12 039	19,6
Troisième concours	668	2 901	1 349	681	485	23	36,0	782	747	20,4
Externe spécial langues régionales	144	685	434	199	126	4	29,0	143	136	31,3
Total concours externes	12 500	96 238	57 324	25 972	12 435	3 890	21,7	12 940	12 922	19,7
Premiers concours internes	3 089	5 931	4 235	3 573	2 934	140	69,3	3 089	2 972	61,3
Seconds concours internes	250	3 835	1 630	548	261	143	16,0	250	248	17,9
Total	15 839	106 004	63 189	30 093	15 630	4 173	24,7	16 279	16 142	22,5

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

(*) Le nombre d'inscriptions ne correspond pas à un nombre de personnes pour les concours externes. En effet, une personne peut faire plusieurs inscriptions dans des académies différentes. Ainsi, les 96 238 inscriptions correspondent à 82 014 personnes et les 57 324 présentés à 57 297.

Les concours de recrutement de professeurs des écoles

Depuis 2002, les sessions des concours de recrutement des enseignants du premier degré se sont différenciées des années précédentes par la mise en place de nouveaux concours. Outre les concours externes traditionnels, un troisième concours externe et un concours spécial langues régionales ont été institués. Les seconds concours internes ont également bénéficié d'un concours spécial langues régionales.

Pour comparer le nombre de postes offerts aux concours externes par rapport aux sessions précédentes (avant 2002), il convient d'additionner le nombre de postes offerts aux concours externes traditionnels avec ceux proposés aux deux nouveaux concours (le troisième concours et le concours spécial langues régionales).

3 195 candidats ont été admis aux concours internes

Les concours internes proposent le même nombre de postes qu'à la session précédente. 3 089 postes ont été ouverts aux premiers concours internes et 250 postes aux seconds concours internes. Pour ces derniers, seules onze académies ont organisé des concours.

Aux premiers concours internes, 2 934 candidats ont été reçus, soit un rendement admis/postes de 95 %, légèrement plus faible qu'à la session précédente (155 postes n'ayant pas été pourvus dans vingt et un départements dont 27 postes dans le Nord, 23 en Essonne, 21 en Seine-Saint-Denis et 20 à Paris).

Aux seconds concours internes, 261 candidats ont été reçus. Le taux de rendement admis/postes, qui était de 99,2 % à la session 2004, dépasse 100 %. En effet, lorsque les postes ne sont pas pourvus à certains concours, ils peuvent être reportés sur les autres concours.

Pour les premiers concours internes, en raison d'une diminution du nombre des présents, le pourcentage d'admis par rapport aux présents augmente de huit points (69,3 % contre 61,3 % à la session 2004).

140 candidats ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces premiers concours internes, ce qui représente 5 % des postes offerts (les listes complémentaires de ces concours ne sont prévues que pour remplacer les désistements de la liste principale).

Aux seconds concours internes, en raison d'une augmentation du nombre de présents (1 630 contre 1 384 en 2004), la proportion de candidats ayant réussi (admis par rapport aux présents) diminue de près de deux points (16,0 % contre 17,9 % à la session 2004). 143 candidats ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces seconds concours internes, parmi lesquels 41 ont finalement été recrutés sur le terrain. Le taux de réussite passe donc à 18,5 % en intégrant ces candidats.

Des disparités importantes de la proportion d'étudiants IUFM parmi les admis aux concours externes selon les académies

Le pourcentage d'étudiants des IUFM parmi les admis s'établit à 53,5 % pour l'ensemble des trois concours externes. Les étudiants des IUFM sont moins nombreux en 2005 parmi les admis aux concours externes, en effet cette proportion baisse de plus de trois points par rapport à la session 2004. Mais ce pourcentage global ne reflète pas concrètement les disparités importantes qui apparaissent selon les académies : si, à Créteil, seul un admis sur trois vient d'un IUFM, ils sont trois sur quatre à Nancy-Metz. Les académies qui ont la proportion la plus importante d'admis ayant suivi une formation en IUFM sont celles de Nancy-Metz, Rouen, Reims, Limoges et Orléans-Tours. Les académies qui ont les proportions les plus faibles sont celles de Créteil, Bordeaux et les DOM (*tableau 2 et carte p. 6*). On ne connaît pas la proportion d'étudiants IUFM parmi les candidats inscrits sur listes complémentaires qui ont finalement été recrutés.

Les instituts universitaires de formation des maîtres

Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont notamment pour mission la formation initiale des enseignants du premier et du second degré. À ce titre, ils préparent aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, comme aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. Ces concours sont ouverts aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires, alors qu'avant la création des IUFM, le DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires suffisait.

La première année d'IUFM permet aux étudiants de préparer le concours. Reçus, ils suivent une deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM, à l'issue de laquelle ils sont titularisés en tant que professeurs des écoles.

Le nombre de candidats présents par poste varie selon les académies

Le nombre de candidats se présentant pour un poste diffère d'une académie à l'autre. Ainsi, alors qu'à Créteil et en Guyane il y a moins de trois candidats par poste, les académies de Montpellier, Rennes, Guadeloupe, Martinique, Toulouse, Corse et La Réunion ont au moins six candidats présents aux épreuves par poste (tableau 2 et graphique 1).

Le recours aux listes complémentaires varie selon les académies. En effet, les académies de La Réunion, Créteil, Lyon et Reims recrutent plus de 20 % de leurs candidats dans les listes complémentaires alors que dans le même temps les académies de Besançon, Caen et Corse n'utilisent pas leurs listes complémentaires. Le recours aux listes complémentaires permet, de la rentrée scolaire jusqu'à fin février, de pourvoir les postes vacants dans l'académie.

En tenant compte des listes complémentaires, les écarts entre taux de réussite par académie s'accroissent. Le taux de réussite dans l'académie de Créteil passe à près de 50 %, soit une augmentation de 11 points.

Les candidats admis sont toujours majoritairement des femmes, même si cette proportion décroît légèrement

L'âge moyen des candidats admis aux concours externes est de 26,4 ans, alors que celui des admis aux seconds concours internes est de 30,4 ans et celui des admis aux premiers concours internes est de plus de 43 ans.

Sur les 12 435 candidats aux concours externes inscrits sur les listes principales, 10 399 sont des femmes (soit 83,6 %). Ce taux était de 84,4 % à la session 2004. La proportion de femmes est légèrement plus faible pour les concours internes avec 77,2 % pour les premiers concours internes et 76,6 % pour les seconds concours

Tableau 2 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles

(Part des sortants d'IUFM et taux de réussite)

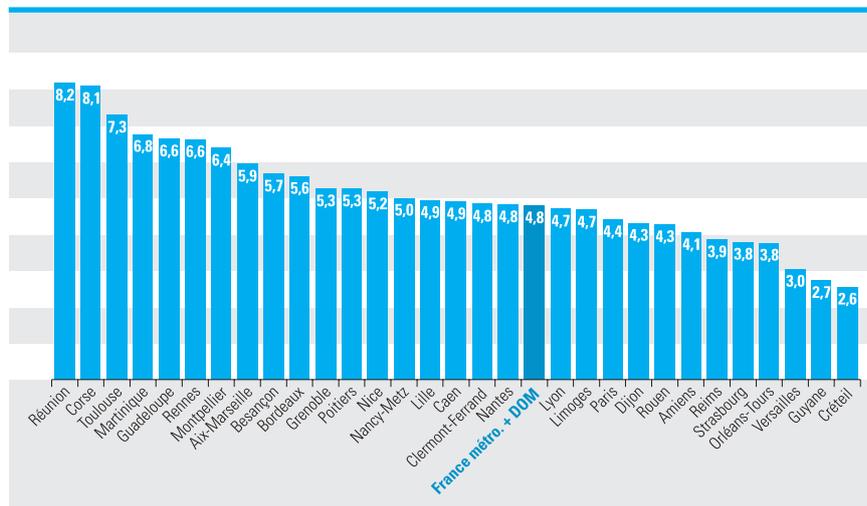
Session 2005

Académies	Présents	Admis	Taux de réussite (admis/présents)	Présents/poste	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)	Inscrits sur liste complémentaire (Lc)	dont candidats recrutés durant l'année scolaire	Taux de réussite après recrutement sur Lc
Aix-Marseille	2 854	479	16,8	5,9	48,0	102	91	20,0
Amiens	1 704	420	24,6	4,1	56,2	81	27	26,2
Besançon	1 225	216	17,6	5,7	63,0	31	0	17,6
Bordeaux	2 918	520	17,8	5,6	41,3	63	20	18,5
Caen	1 203	235	19,5	4,9	57,9	0	0	19,5
Clermont-Ferrand	978	199	20,3	4,8	63,3	119	33	23,7
Corse	356	44	12,4	8,1	59,1	0	0	12,4
Créteil	3 546	1 390	39,2	2,6	33,3	534	377	49,8
Dijon	1 345	308	22,9	4,3	61,7	161	59	27,3
Grenoble	2 425	460	19,0	5,3	55,0	201	116	23,8
Lille	4 687	946	20,2	4,9	58,8	53	25	20,7
Limoges	575	123	21,4	4,7	67,5	33	23	25,4
Lyon	2 494	518	20,8	4,7	53,1	240	140	26,4
Montpellier	2 807	440	15,7	6,4	49,3	47	20	16,4
Nancy-Metz	2 312	455	19,7	5,0	77,1	69	56	22,1
Nantes	2 423	495	20,4	4,8	59,6	253	21	21,3
Nice	1 761	335	19,0	5,2	56,1	100	58	22,3
Orléans-Tours	1 738	462	26,6	3,8	67,1	268	46	29,2
Paris	1 236	279	22,6	4,4	51,6	172	56	27,1
Poitiers	1 578	300	19,0	5,3	57,3	57	14	19,9
Reims	1 007	260	25,8	3,9	68,8	100	69	32,7
Rennes	1 952	296	15,2	6,6	62,2	50	35	17,0
Rouen	1 390	325	23,4	4,3	69,2	137	43	26,5
Strasbourg	1 596	421	26,4	3,8	53,4	138	77	31,2
Toulouse	2 918	400	13,7	7,3	49,0	143	45	15,3
Versailles	4 797	1 574	32,8	3,0	52,4	550	193	36,8
Guadeloupe	810	122	15,1	6,6	40,2	31	24	18,0
Guyane	323	113	35,0	2,7	39,8	38	28	43,7
Martinique	690	95	13,8	6,8	33,7	28	23	17,1
La Réunion	1 676	205	12,2	8,2	42,9	91	60	15,8
France métro + DOM	57 324	12 435	21,7	4,6	53,5	3 890	1 779	24,8

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Graphique 1 – Nombre de présents par poste aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles

Session 2005



internes. La proportion de femmes admises aux concours externes varie selon les académies : 63 % en Guyane, 79 % à Créteil et 90 % à Grenoble. Les femmes ont un meilleur taux de réussite aux différents concours. En effet, pour les concours externes, le taux de réussite des femmes est de 22,5 % contre 18,5 % pour les hommes, pour les premiers concours

internes, ce taux est de 71,3 % pour les femmes contre 63,3 % pour les hommes et pour les seconds concours internes, le taux est de 16,5 % pour les femmes contre 14,5 % pour les hommes.

Rappelons que sur l'ensemble de la population enseignante du premier degré public, au 31 janvier 2005, la part des femmes est de 79,7 %.

Un admis sur quatre est titulaire d'un diplôme supérieur à la licence

46,5 % des candidats admis aux concours externes n'ont pas préparé le concours en IUFM (*tableau 3*). Parmi les 12 435 admis, 14,8 % sont des candidats libres, 10,2 % des demandeurs d'emploi et 10,1 % des agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale (principalement des instituteurs suppléants, maîtres-auxiliaires, professeurs contractuels, maîtres d'internat, surveillants d'externat et assistants d'éducation). Les taux de réussite aux concours externes diffèrent suivant l'origine du candidat. En effet, le taux de réussite des candidats ayant préparé le concours en IUFM est de 41,6 %, contre 15,5 % pour les candidats libres et 11,5 % pour les agents non titulaires du MEN.

68 % des admis aux concours externes sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau bac + 3, 16,9 % d'une maîtrise ou d'un diplôme d'un niveau bac + 4, 6,5 % d'un DEA ou d'un DESS. Précisons que 4,3 % des candidats admis sont titulaires d'autres titres ou dispensés de diplôme (*voir définitions p. 6*). Par rapport à 2004, on constate que le pourcentage d'admis titulaires d'une licence baisse de près de 2 points au profit surtout des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 dont la part d'admis augmente de plus de 1 point (*tableau 4*).

Les diplômes des candidats ont une influence certaine sur les taux de réussite. Ainsi, alors que les taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme d'une grande école et d'un diplôme d'ingénieur sont respectivement de 41,4 % et 40,3 %, les candidats dispensés de diplôme n'ont un taux de réussite que de 9,5 %. Les titulaires d'une licence ou d'un bac + 3 ont, quant à eux, un taux de réussite de 21,9 %, légèrement plus élevé que les titulaires d'une maîtrise ou d'un bac + 4.

L'inscription en IUFM pour préparer le concours varie selon le niveau de diplôme des candidats. En effet, 61 % des admis

1. Les résultats concernant la répartition des admis selon la discipline de recrutement ne s'appliquent qu'aux titulaires de licence ou de maîtrise. En effet, la discipline n'est pas renseignée pour les autres diplômes.

Tableau 3 – Origine des admis aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2005

France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2005			Rappel 2004
	Admis	%	Taux de réussite	%
Étudiants des IUFM	6 650	53,5	41,6	56,6
Candidats libres	1 841	14,8	15,5	14,0
Demandeurs d'emplois	1 271	10,2	13,7	8,6
Agents MEN sous contrat de droit privé	379	3,0	22,7	5,2
Agents non titulaires du MEN	1 252	10,1	11,5	8,3
Fonctionnaires et stagiaires de l'État	237	1,9	12,4	1,5
Employés hors fonction publique	805	6,5	14,2	5,8
Total	12 435	100,0	21,7	100,0
Premiers concours internes (hors départements du Gard, de l'Isère, des Hauts-de-Seine et de la Réunion : 240 admis)	Session 2005			Rappel 2004
	Admis	%	Taux de réussite	%
Instituteurs « adjoints »	2 005	74,5	76,1	76,1
Directeurs d'école	300	11,1	11,1	11,1
Instituteurs spécialisés	294	10,9	8,8	8,8
Instituteurs maîtres formateurs	56	2,1	2,2	2,2
Instituteurs maîtres formateurs auprès d'un IEN	33	1,2	1,4	1,4
Directeurs d'établissement spécialisé	5	0,2	0,5	0,5
Total	2 693	100,0	100,0	100,0
Seconds concours internes	Session 2005			Rappel 2004
	Admis	%	Taux de réussite	%
Élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne	16	6,1	38,1	7,3
Agents non titulaires de l'Éducation nationale	158	60,5	14,2	66,9
Non-enseignants du MEN	3	1,1	6,4	4,0
Fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale)	78	29,9	19,6	20,2
Autres	6	2,3	17,6	1,6
Total	261	100,0	16,0	100,0

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Tableau 4 – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles Session 2005

France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2005			Rappel 2004
	Admis	%	Taux de réussite	%
Licence - Bac + 3	8 461	68,0	21,9	69,9
Maîtrise - Bac + 4	2 107	16,9	20,5	17,1
DEA-DESS	814	6,5	26,6	5,1
Doctorat	99	0,8	25,6	0,6
Titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2	-	-	-	1,4
Titulaires d'autres titres	341	2,7	19,8	2,1
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	286	2,3	40,3	1,9
Diplôme délivré par une autre grande école	123	1,0	41,4	0,6
Dispensés de diplôme	204	1,6	9,5	1,3
Total	12 435	100,0	21,7	100,0
Seconds concours internes	Session 2005			Rappel 2004
	Admis	%	Taux de réussite	%
Licence - Bac + 3	159	60,9	14,4	60,1
Maîtrise - Bac + 4	47	18,0	17,3	17,3
DEA-DESS	18	6,9	28,1	6,5
Doctorat	1	0,4	12,5	1,2
Titulaires d'autres titres	27	10,3	27,0	12,9
Dispensés de diplôme	6	2,3	8,1	1,6
Diplôme délivré par une grande école	3	1,1	75,0	0,4
Total	261	100,0	16,0	100,0

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

titulaires d'une licence ou d'un bac + 3 étaient inscrits en IUFM contre 44 % des titulaires d'une maîtrise et d'un bac + 4, 33 % des titulaires d'un DEA ou DESS et 27 % des titulaires d'un doctorat. Par ailleurs, 37 % des diplômés d'une grande école, 37 % des titulaires d'un doctorat et 30 % des titulaires d'un diplôme d'ingénieur admis aux concours externes étaient inscrits en tant que demandeurs d'emploi.

Les titulaires d'une licence pluridisciplinaire détiennent le meilleur taux de réussite

Sur les 9 732 admis aux concours externes « traditionnels » titulaires d'une licence ou d'une maîtrise¹, 12,9 % ont un diplôme en sciences de l'éducation, 10,1 % en STAPS et 8,8 % sont titulaires d'une licence

pluridisciplinaire. La part de diplômés en sciences de l'éducation, qui était déjà la plus importante à la session précédente, a augmenté de plus de 2 points. Les diplômés d'une licence pluridisciplinaire sont également plus représentés parmi les admis qu'en 2004 (+ 1,1 point) mais la discipline pour qui la proportion de diplômés a le plus augmenté par rapport à la session précédente est STAPS, en effet la part de diplômés en STAPS parmi les admis est de 10,1 % alors qu'elle était de 7,4 %, soit une augmentation de près de 3 points. Cette hausse peut s'expliquer par le fait qu'entre 2003 et 2004, le nombre de postes ouverts au CAPEPS externe a baissé de 41 %, les titulaires de STAPS se sont donc orientés vers le CRPE à la session 2005. Le meilleur taux de réussite est détenu par les titulaires d'une licence pluridisciplinaire (37 %). Cette licence avait été créée notamment pour répondre aux besoins des étudiants préparant des concours qui requièrent une formation assez généraliste (tableau 5 et graphique 2).

Trois quarts des lauréats des premiers concours internes sont des instituteurs

Sur un effectif de 2 693 candidats admis, 74,5 % des professeurs des écoles issus des premiers concours internes étaient antérieurement instituteurs « adjoints »² 11,1 % directeurs d'école et 10,9 % instituteurs spécialisés (tableau 3). 98 % des admis aux premiers concours internes sont originaires du département au titre duquel ils ont concouru.

Près de deux admis sur trois aux seconds concours internes sont non-titulaires du MEN

Sur un effectif de 261 candidats admis aux seconds concours internes, on compte 61 % d'agents non titulaires de l'Éducation nationale, 30 % de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale) et 6 % d'élèves professeurs du cycle préparatoire. Par rapport à 2004, on

2. Instituteurs adjoints : instituteurs non spécialisés et non directeurs d'école, chargés de classes.

Tableau 5 – Disciplines des diplômés des candidats aux concours externes
Session 2005

France métropolitaine + DOM

Disciplines	Présents	Admis	Part des admis (en %)	Taux de réussite (admis/présents)
Licence pluridisciplinaire	2 319	858	8,8	37,0
Biologie / géologie	2 518	700	7,2	27,8
Philosophie	438	117	1,2	26,7
Chimie	439	112	1,2	25,5
Anglais	2 395	604	6,2	25,2
Allemand	550	137	1,4	24,9
Lettres	3 259	750	7,7	23,0
Histoire	3 615	821	8,4	22,7
LEA	1 055	238	2,4	22,6
Sciences physiques	531	115	1,2	21,7
Étude du langage	856	185	1,9	21,6
STAPS	4 571	987	10,1	21,6
Mathématiques	973	209	2,1	21,5
Droit	983	201	2,1	20,4
Sciences de l'éducation	6 631	1 253	12,9	18,9
Informatique	468	86	0,9	18,4
Discipline artistique	1 075	188	1,9	17,5
Géographie	1 807	315	3,2	17,4
Espagnol	1 231	213	2,2	17,3
Psychologie	1 834	291	3,0	15,9
Sociologie	987	152	1,6	15,4
Sciences économiques	2 397	366	3,8	15,3
Autres langues étrangères	466	70	0,7	15,0
Langues régionales	42	2	0,0	4,8
Discipline non précisée	3 981	762	7,8	19,1
Total	45 421	9 732	100,0	21,4

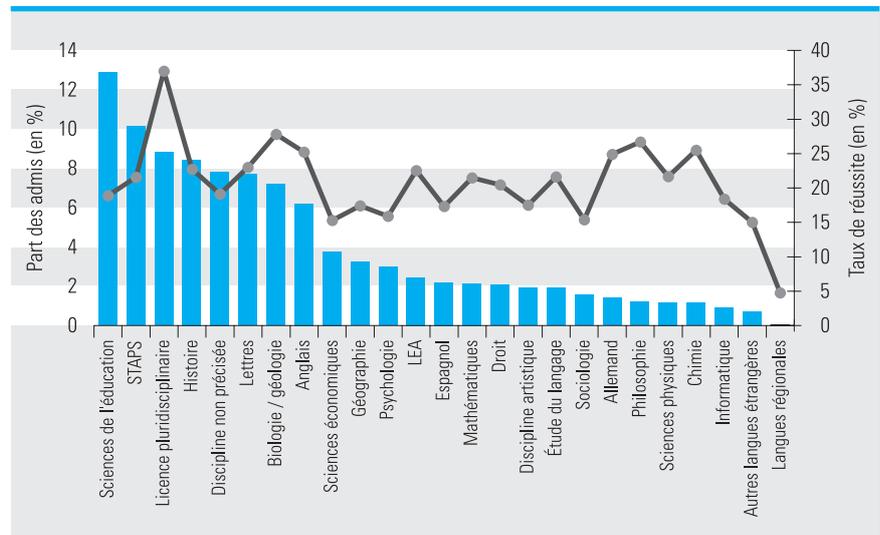
Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Champ : candidats aux concours externes (hors troisième concours et concours externe spécial langues régionales) titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

Les disciplines ont été classées par ordre décroissant des taux de réussite associés.

Graphique 2 – Disciplines du diplôme des admis aux concours externes
Session 2005

France métropolitaine + DOM



Lecture : les candidats admis aux concours externes (hors troisième concours et concours externe spécial langues régionales) titulaires d'une licence ou d'une maîtrise de philosophie, ne représentent que 1 % des reçus mais leur taux de réussite est supérieur à 25 %.

constate que la proportion d'agents non titulaires du MEN admis aux seconds concours internes a baissé de plus de 6 points alors que la part de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État a augmenté de près de 10 points (tableau 3).

61 % sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent à trois années d'études supérieures, 18 % d'une maîtrise ou d'un diplôme de niveau bac + 4 et 7 % d'un DEA ou d'un DESS (tableau 4).

Les admis aux concours externes « traditionnels » obtiennent une moyenne de 13,3 sur 20

Sur les 400 points possibles aux concours externes « traditionnels », le meilleur candidat admis a obtenu 371 points alors que le dernier candidat admis a obtenu 203 points. Quant aux candidats inscrits sur liste complémentaire, le total des

notes du premier est 271 points et le total du dernier 148 points. La différence entre les totaux des admis et ceux inscrits sur une liste complémentaire provient des disparités entre académies, en effet le candidat ayant obtenu 203 points dans l'académie de Créteil a été reçu alors que celui qui a obtenu 271 points dans l'académie de Rennes a été inscrit sur liste complémentaire. La moyenne des notes obtenues par les admis est de 266 points mais cette moyenne varie selon le profil des candidats admis. Ainsi, les admis ayant préparé le concours en IUFM obtiennent la meilleure moyenne (270 points contre 264 points pour les candidats libres et 255 points pour les agents du MEN sous contrat de droit privé). D'autre part, le niveau de diplôme contribue également

à faire varier cette moyenne ; en effet, les admis diplômés d'une grande école obtiennent la moyenne la plus importante (277 points contre 260 points pour les admis dispensés de diplôme). Enfin, l'académie qui obtient la moyenne des notes la plus élevée est l'académie de Rennes avec une moyenne de 288 points.

Les admis aux concours externes moins diplômés que les admis au CAPES externe

Les conditions requises pour s'inscrire aux concours externes de professeurs des écoles étant identiques à celle du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) externe, il est intéressant de comparer le profil des admis de ces deux concours à la session 2005. La répartition des âges est plus dispersée pour les admis au CRPE externe, les candidats plus âgés sont proportionnellement plus nombreux. La proportion de femmes est plus importante pour le CRPE externe (83,6 % contre 66,7 % pour le CAPES externe).

Concernant l'origine des candidats, les admis au CRPE externe ont moins souvent préparé le concours à l'IUFM (53,5 % contre 66,2 %) et sont plus souvent demandeurs d'emploi (10,2 % contre 5,9 %). D'autre part, les admis au CRPE externe sont moins diplômés : en effet, 68 % des admis sont titulaires d'une licence ou d'un bac + 3, 16,9 % sont titulaires d'une maîtrise ou d'un bac + 4, 6,5 % sont titulaires d'un DEA ou d'un DESS contre, respectivement, 36,7 %, 46,9 % et 9,3 % des admis au CAPES externe.

Pour en savoir plus

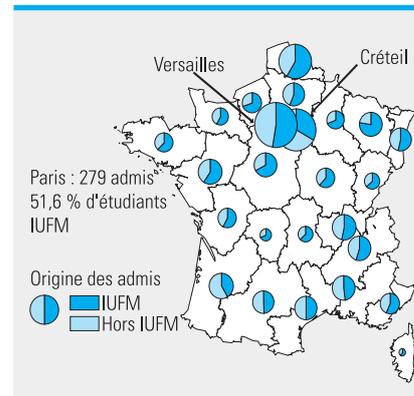
« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2004 », Note d'Information 05.17, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mai 2005.

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2001 », Note d'Information 03.43, MEN-DEP, août 2003.

Admis aux concours externes de professeurs des écoles

Part des sortants IUFM

Session 2005



Paola Michel, DEPP A2

Définitions et source

Concours externes

Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires acquies en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré. Ces concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères et aux pères de trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Premiers concours internes

Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes

Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires, acquies en France ou dans un autre État et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.

Troisième concours

Concours ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Listes complémentaires

Après avoir servi à pourvoir les postes restés vacants par suite de démissions ou de radiations de candidats admis, ces listes complémentaires constituent une « réserve » à laquelle il est fait appel lorsque des vacances d'emploi surviennent sur le terrain après le concours (sauf pour les premiers concours internes). Les candidats sont nommés stagiaires et exercent le métier d'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis ils complètent leur formation professionnelle au cours de l'année suivante avec les stagiaires admis à la nouvelle session du concours.

Source

Les données proviennent du bureau des enseignants du premier degré de la Direction générale des ressources humaines, les calculs sont effectués par DEPP A2.